

<http://www.snetap-fsu.fr/Boycott-du-CTEA-et-saisine-du-Cabinet-du-Ministre.html>



INTERSYNDICALE Snetap-FSU, FO Enseignement Agricole,
Sea-UNSA, CGT Agri

Boycott du CTEA et saisine du Cabinet du Ministre

- Nos Actions - Communiqués -



Date de mise en ligne : mercredi 13 septembre 2017

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Faute de réponses satisfaisantes de la [DGER](#), l'intersyndicale Snetap-[FSU](#), [FO](#)-Enseignement Agricole, SEA-[UNSA](#) et [CGT](#)-Agri a boycotté la réunion du [CTEA](#) d'aujourd'hui.. Ces questions portaient sur le temps de présence en établissement des [CPE](#), le statut de corps des personnels de direction et le service enseignant.

Dans ces chantiers, ouverts depuis plusieurs mois quelques éléments semblaient avancer. Aujourd'hui, ils sont soit enterrés purement et simplement, soit en régression.

Pour les [CPE](#), à l'occasion de la finalisation de la note de service relative à leurs missions, la [DGER](#) laissait entendre que la question des obligations de service à 35 heures hebdomadaires sur 4 jours était remise en cause (note de service du 06 décembre 2001).

Pour les personnels de direction, la DGER avait annoncé il y a quelques semaines que la Fonction Publique rejetait le projet de statut du corps. Elle confirme aujourd'hui cette annonce.

Pour les enseignant.es, après le recul de l'administration l'an passé, nous attendions a minima une validation des négociations sur les missions et obligations de service des enseignant.es TIM, [ESC](#) et documentation-information. En effet le renvoi du projet de de cret avait laissé au milieu de nulle part des progrès que le texte proposait et sur lesquels un accord avait été trouvé .

Devant le [CTEA](#) de ce jour :

1. **Pour les [CPE](#)**, la DGER répond que pour l'instant le Cabinet n'avait pas tranché la question et que ce n'est pas un sujet aujourd'hui ... Et demain ?
1. **Pour les personnels de direction**, la DGER confirme que le Cabinet n'envisage pas de représenter un projet de statut de corps ... Inacceptable ! Les directeur.rices maintiennent leur demande légitime de création d'un statut de corps.
1. **Pour les enseignant.es**, la DGER n'est pas fermée à notre demande d'inscription des disciplines TIM, ESC et documentation-information dans les décrets statutaires, mais le soumet à l'arbitrage du Cabinet. Le Ministre a pourtant été interpellé par nos organisations syndicales sur ce point précis lors du [CTM](#) du 6 juillet dernier ...

Devant les réponses du représentant de la Direction Générale, l'Intersyndicale considère que les décisions relèvent du niveau politique et a demandé dès aujourd'hui à être reçue par le Cabinet du Ministre.

Paris le 13 septembre 2017